

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### du Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS

réf : 201809F

Séance du 19 octobre 2018

Date convocation : 12 octobre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Excusés : 1

Votants : 10

L'an deux mille dix-huit et le vendredi dix-neuf octobre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARBAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie SIMPSON, Maire.

Présents : François ARCANGELI, Philippe BUSSIERE, Marie-Christine CHEUZEVILLE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADERE, Eric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Excusée : Cinthya ARENAS

Secrétaire de séance : Céline SALVIAC MALBERT

#### **Objet : Prêt relais CAISSE D'EPARGNE de MIDI-PYRENEES de 17 200 € pour l'installation de radiateurs dans les bâtiments communaux**

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal décide :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Pour financer la TVA et en attendant le versement des subventions pour les travaux de création du réseau chaleur bois, la Commune de ARBAS contracte auprès de la Caisse d'Epargne un prêt relais de 17 200 €, à taux fixe de 0,80 %, d'une durée de deux ans maximum.

Frais de dossier : 150 €

#### **Article 2 :**

La collectivité s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement, en tant que besoin les ressources nécessaires pour assurer le paiement des sommes dues.

#### **Article 3 :**

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Sylvie SIMPSON